



Recours après signature chez le notaire

Par **claire93190_old**, le **09/07/2007** à **12:04**

Nous avons découvert lors de la signature chez le notaire pour l'achat de notre appartement, que le sous-sol de la copropriété et notre boîte contenait de l'amiante. Or, on ne nous l'avait pas dit lors de la signature de la promesse de vente ! Depuis, on a vendu notre appartement actuel et fait le nécessaire pour un crédit immobilier. On a donc été contraint de signer mais on le regrette ... On a signé vendredi et on est lundi. Peut-on faire machine arrière? Merci pour votre réponse.